



MEDASYS

Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance au capital de 4 000 000 €
Siège Social : Espace Technologique de Saint Aubin 91193 Gif-sur-Yvette
319 557 237 R.C.S. EVRY

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Mise à la disposition du public à l'occasion de :

- l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) de 11 440 213 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») émises au prix unitaire de 0,6381 euros dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de la société NoemaLife, pour un montant total de 7 300 000 euros, prime d'émission incluse ;
- l'émission et l'admission d'un maximum de 6 355 832 bons de souscription d'actions (les « **BSA 1** ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison d'un BSA 1 pour quatre actions existantes, donnant droit à souscrire à 635 583 actions au prix de 0,6381 euros ;
- l'émission et l'admission d'un maximum de 6 355 832 bons de souscription d'actions (les « **BSA 2** ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison d'un BSA 2 pour quatre actions existantes, donnant droit à souscrire à 635 583 actions au prix de 0,6381 euros ;
- l'émission et l'admission d'un maximum de 12 711 664 bons de souscription d'actions (les « **BSA 3** ») attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison de deux BSA 3 pour quatre actions existantes, donnant droit à souscrire à 1 271 166 actions au prix de 0,6381 euros ;
- l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment C) de 2 542 332 actions nouvelles susceptibles de résulter de l'exercice des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°11-490 en date du 28 octobre 2011 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus (le « **Prospectus** ») visé par l'AMF est composé :

- du document de référence de Medasys relatif à son exercice clos le 31 décembre 2010, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 28 octobre 2011 sous le numéro 11-060 (le « **Document de Référence** ») ;
- de la présente note d'opération (la « **Note d'Opération** ») ; et
- du résumé du Prospectus (contenu dans la présente Note d'Opération).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de Medasys (Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette France) ainsi que sur les sites internet de Medasys (www.medasys.com) et de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») (www.amf.france.org).

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

A.1 Présentation de Medasys

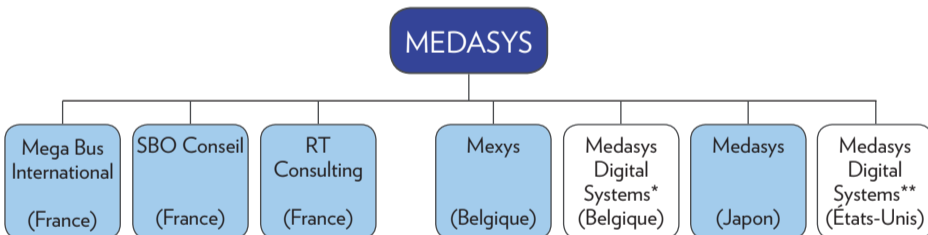
Principal éditeur français de logiciels médicaux pour hôpitaux, Medasys conçoit et installe des logiciels de pointe assurant la gestion, le traitement, l'archivage et la transmission entre des sites multiples d'informations médicales provenant de différentes disciplines. Medasys fournit aux établissements de santé des systèmes informatiques dans les domaines de l'imagerie médicale, de la radiologie, de la biologie, du dossier médical patient, du dossier de soins et du circuit du médicament dans un contexte de prescription connectée faisant appel aux technologies les plus avancées.

Les solutions fournies par Medasys en mode traditionnel (acquisition de licences logicielles) ou en mode hébergé (location d'un service logiciel en mode SaaS – contribuent à la performance des établissements de santé).

Siège social Espace Technologique de Saint Aubin
Le Mercury
91193 Gif sur Yvette France

Coordonnées Tél. : + 33 (0)1 69 33 73 00
Fax : + 33 (0)1 69 33 73 01

Forme juridique Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4 000 000 d'euros.



* Sans activité et en cours de dissolution
** En sommeil depuis l'exercice 2001

A.2 Informations financières sélectionnées

(a) Résultats consolidés

(€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	11,5	10,6	23,0	22,4	14,7
Marge brute	87 %	83 %	81 %	87 %	92 %
Résultat opérationnel courant	<2,5>	<3,9>	<4,6>	1,7	0,6
Dépréciation du Goodwill		<0,3>	<3,1>		
Résultat opérationnel	<2,5>	<4,2>	<7,6>	1,7	0,6
Résultat net revenant au Groupe	<2,7>	<2,8>	<8,8>	1,0	0,4

(b) État de la situation financière consolidée

Actif (€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actif non courant	14,2	19,1	13,9	18,6	11,2
dont Immobilisations	7,6	7,9	7,9	8,2	5,4
dont Ecarts d'acquisition	5,8	8,9	5,8	9,1	4,7
Actif courant	17,6	18,3	16,5	23,2	19,1
dont Trésorerie	4,2	4,4	2,1	6,7	5,0
TOTAL	31,8	37,4	30,4	41,8	30,2

Passif (€'M)	30.06.2011	30.06.2010	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres	6,0	14,5	8,8	17,6	16,5
dont Résultat	-2,7	-2,8	-8,8	1,0	0,4
Passif non courant	8,8	4,3	3,7	5,4	2,3
Passif courant	17,0	18,4	18,0	18,8	11,4
dont Dette financ.< 1 an	5,4	7,4	6,1	8,2	4,5
TOTAL	31,8	37,4	30,4	41,8	30,2

A.3 Tableaux des capitaux propres et de l'endettement

(a) Capitaux propres consolidés (données non auditées)

Capitaux propres et endettement en K€	30/09/2011
Total dettes courantes	2 846
Faisant l'objet de garanties ¹	1 783
Faisant l'objet de nantissements ²	491
Sans garanties ni nantissements	572
Total dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	3 118
Faisant l'objet de garanties ³	359
Faisant l'objet de nantissements ⁴	1 290
Sans garanties ni nantissements	1 469
Capitaux propres – Part du groupe	16 498
Capital Social	4 000
Réserve légale	322
Autres réserves	12 176
TOTAL	22 462

¹ Les garanties relatives aux dettes courantes pour un montant de 1 506 000 euros comprennent les créances clients cédées par Medasys dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

² Les nantissements relatifs aux dettes courantes pour un montant de 490 720 euros portent sur les titres des sociétés Mexys, Mega Bus International, SBO Conseil et RT Consulting donnés en garantie des emprunts bancaires.

³ Les garanties relatives aux dettes non courantes pour un montant de 358 351 euros comprennent les matériels objet des contrats de location financière.

⁴ Les nantissements relatifs aux dettes non courantes pour un montant de 1 290 143 euros portent sur les titres des sociétés Mexys, Mega Bus International, SBO Conseil et RT Consulting donnés en garantie des emprunts bancaires.

Depuis le 30 septembre 2011, aucun changement significatif n'est venu affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement ci-dessus.

(b) Endettement consolidé (données non auditées)

Analyse de l'endettement consolidé	30/09/2011
A - Trésorerie	1 296
B - Equivalents de trésorerie	
C - Titres de Placement	
D - Liquidités (A+B+C)	1 296
E - Créances financières à court terme	
F - Dettes Bancaires à court terme	354
G - Part à moins d'un an des dettes LMT	828
H - Autres dettes financières à court terme	1 664
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	2 846
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	1 550
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	2 767
L - Obligations émises	
M - Autres emprunts à plus d'un an	351
N - Endettement financier net à MLT (K+L+M)	3 118
O - Endettement financier net (J+N)	4 668

Les dettes indirectes et conditionnelles qui s'élèvent à 406 000 euros au 30 septembre 2011 correspondent aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail dont est titulaire Medasys.

(c) Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société atteste qu'à la date du présent Prospectus le Groupe n'a pas un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie au cours des douze prochains mois.

À la date du présent Prospectus, la Société estime que le besoin de financement complémentaire du Groupe est de l'ordre de 4 000 000 d'euros au cours des douze prochains mois.

Medasys a conclu le 21 septembre 2011 un accord avec les Partenaires Financiers (décrit au paragraphe B.3 (iv) du présent résumé) sous la condition résolutoire de la libération au plus tard le 30 novembre 2011 de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'Augmentation de Capital Réserve.

Si l'Augmentation de Capital Réserve n'est pas souscrite et libérée par NoemaLife et que l'accord conclu avec

les Partenaires Financiers est résolu, l'intégralité des dettes financières objet de l'accord sera exigible. Dans cette hypothèse, la Société estime qu'au 30 novembre 2011 le besoin de financement complémentaire du Groupe sera de l'ordre de 3 000 000 d'euros et que la continuité d'exploitation serait compromise.

La Société atteste que la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee objet du présent Prospectus rendrait le fonds de roulement net consolidé du Groupe suffisant au regard de ses obligations pour les douze prochains mois suivant la date du présent Prospectus.

A.4 Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits à la section 2 de la Note d'Opération et à la section 4 du Document de Référence.

(a) Principaux risques afférents à l'opération :

- la non-réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee ;
- la dilution des actionnaires existants du fait de l'Augmentation de Capital Réservee ;
- le risque relatif à l'existence de rompus ;
- les risques relatifs à la liquidité des BSA ;
- les risques relatifs au prix de marché des BSA ;
- les risques relatifs à la valeur des actions ;
- les risques liés à la dilution complémentaire pour les actionnaires existants n'exerçant pas leurs BSA ;
- les risques liés à la modification des modalités des BSA ; et
- les risques liés à la vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSA consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir.

(b) Principaux risques afférents au Groupe

Parmi les risques mentionnés à la section 4 du Document de Référence figurent :

- le risque lié à la continuité de l'exploitation, compte tenu du risque de liquidité, dans l'hypothèse où l'Augmentation de Capital Réservee ne serait pas réalisée ;
- le risque de change lié aux transactions du Groupe qui ne sont pas effectuées en euro ;
- le risque de liquidité lié notamment à la fourniture de solutions dites « SaaS » (*Software as a Service*) ; et
- le risque de taux lié à des moyens de financement constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

B.1 Présentation de Noemalife

NoemaLife est un groupe italo-allemand coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533) qui réalise des solutions informatiques destinées à améliorer les procédures cliniques. Présent dans plus de 1 300 structures sanitaires, NoemaLife occupe une place de premier plan sur le marché italien de l'informatique clinique hospitalière et est l'un des principaux acteurs européens du secteur.

B.2 But et contexte de l'opération

Medasys et NoemaLife ont annoncé le 27 juillet 2011 un projet de rapprochement industriel. L'objectif de cette opération est de favoriser une création significative de valeur à moyen et long terme pour les actionnaires de Medasys et de NoemaLife

Outre des motivations industrielles, ce projet de rapprochement a également pour objectif le rééquilibrage de la situation financière de Medasys.

Le produit de l'Augmentation de Capital Réservee contribuera au nécessaire plan de restauration des équilibres financiers de Medasys et permettra de sécuriser les besoins de trésorerie d'exploitation de la Société sur les douze mois à venir. En particulier, il procurera à Medasys les moyens financiers lui permettant de respecter les échéanciers fixés avec ses différents partenaires dans le cadre de la procédure de conciliation. En outre, le produit de l'Augmentation de Capital Réservee permettra à Medasys de mettre en œuvre les synergies liées au projet de rapprochement avec NoemaLife. Le produit de l'exercice des BSA permettra également de conforter le fond de roulement de la Société. L'opération a été structurée de manière à répondre à un double objectif :

- assurer à NoemaLife, futur actionnaire de référence, son entrée au capital de la Société via l'Augmentation de Capital Réservee ;
- tout en faisant bénéficier l'ensemble des actionnaires de la Société, y compris NoemaLife, de BSA gratuits, exerçables au prix retenu pour l'Augmentation de Capital Réservee, sur une durée suffisamment longue, pour permettre à l'ensemble des actionnaires de bénéficier de l'éventuelle création de valeur.

Il est rappelé que les informations communiquées par la Société à NoemaLife dans le cadre de l'Augmentation de Capital Réservee l'ont été conformément à la recommandation COB n° 2003-01 sur les *data room* et que NoemaLife n'a pas eu dans ce cadre accès à des informations significatives qui ne seraient pas mentionnées dans le Prospectus.

(a) Augmentation de Capital Réservee

L'offre ferme d'investissement transmise par NoemaLife à Medasys, qui l'a acceptée, a pour objet l'acquisition de 45% du capital et des droits de vote de Medasys par la souscription à l'Augmentation de Capital Réservee à hauteur de 7,3 millions d'euros. Au terme de la souscription à l'Augmentation de Capital Réservee au prix unitaire de 0,6381 euros par action, NoemaLife deviendrait le premier actionnaire de la Société. Il est prévu que l'Augmentation de Capital Réservee soit soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte de Medasys le 8 novembre 2011 (NoemaLife ne prendra pas part au vote) et soit souscrite et libérée par NoemaLife au plus tard le 30 novembre 2011.

(b) Emission de bons de souscription d'action Medasys

L'offre de NoemaLife prévoit la présentation d'une résolution à l'assemblée de Medasys le 8 novembre 2011 autorisant l'émission gratuite de BSA au bénéfice de tous les actionnaires, y compris NoemaLife. S'ils sont émis, les BSA donneront le droit de souscrire à des actions nouvelles de Medasys à hauteur de 10% de son capital (post Augmentation de Capital Réservee). Les BSA donneront droit à la souscription d'actions nouvelles au même prix que celui prévu pour l'Augmentation de Capital Réservee à NoemaLife, soit 0,6381 euros par action. Les BSA dont l'émission est prévue seront répartis en trois catégories comportant des périodes d'exercice différentes :

- 6 355 832 BSA 1 seront émis et pourront être exercés pendant une période de 12 mois à compter de leur date d'émission. Quatre (4) actions existantes donneront droit à un (1) BSA 1.
- 6 355 832 BSA 2 seront émis et pourront être exercés pendant une période de 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. Quatre (4) actions existantes donneront droit à un (1) BSA 2.
- 12 711 664 BSA 3 seront émis et pourront être exercés pendant une période de 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission. Quatre (4) actions existantes donneront droit à deux (2) BSA 3.

Les BSA 1, BSA 2 et BSA 3 non exercés pendant leur période d'exercice respective deviendront caducs.

A titre indicatif, il est prévu que l'émission, l'attribution et la première cotation sur le marché Euronext Paris des BSA interviennent courant du mois de décembre 2011. Il existera des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, BSA 2 et BSA 3.

Tout actionnaire qui, à la date d'émission des BSA 1, BSA 2 et BSA 3, ne détiendra pas quatre (4) actions (ou un multiple de 4) ne pourra pas bénéficier (en tout ou partie) des BSA 1, BSA 2 et BSA 3. Les actionnaires devront donc faire leur affaire des éventuels rompus avant la date d'attribution des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.

B.3 Conditions suspensives relatives à l'opération et l'état de leur réalisation

(i) Suppression du droit de vote double

Il est prévu que l'assemblée spéciale se réunisse le 8 novembre 2011 pour approuver la suppression du droit de vote double. Les principaux titulaires d'actions à droit de vote double au sein de Medasys ont annoncé qu'ils approuveraient une telle modification statutaire.

(ii) Approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Medasys :

- de l'Augmentation de Capital Réservee à NoemaLife ;
- du principe de l'émission de 6 355 832 BSA 1, 6 355 832 BSA 2 et 12 711 664 BSA 3, soit un nombre total maximum de 25 423 328 BSA attribués gratuitement aux personnes qui seront actionnaires de la Société au jour de l'émission desdits BSA, y compris NoemaLife.
- des modifications des statuts visant à supprimer les limites d'âge concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les dispositions relatives aux actions à droit de vote double ; et
- de la nomination d'une majorité de membres du Conseil de surveillance désignée sur proposition de NoemaLife, étant précisé que le Conseil de surveillance devra nommer un Directoire composé de membres dont la majorité est désignée sur proposition de NoemaLife.

Sous réserve de l'approbation de l'Augmentation de Capital Réservee par l'assemblée générale mixte le 8 novembre 2011 et de la réalisation des conditions suspensives décrites dans ce paragraphe B.3, NoemaLife devra souscrire et libérer cette augmentation de capital jusqu'au 30 novembre 2011 inclus.

Les principaux actionnaires de la Société (comme indiqué au paragraphe C1 du présent résumé), les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire se sont prononcés en faveur du rapprochement de la Société avec NoemaLife. Ils représentent au 27 septembre 2011 ensemble 25,35% des droits de vote de la Société. Turenne Capital et Hitachi Medical Corp., qui représentent au 27 septembre 2011 respectivement 8,93% et 7,29% des droits de vote (comme indiqué au paragraphe C1 du présent résumé), n'ont pas indiqué à la Société leur position sur ce projet.

Tous les membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Medasys ont accepté de démissionner afin que

la nouvelle gouvernance de la Société puisse être mise en place conformément à l'accord conclu avec NoemaLife. L'assemblée générale mixte prévue pour le 8 novembre 2011 sera appelée à statuer sur la désignation, sous condition suspensive de, et avec prise d'effet à, la souscription et libération par NoemaLife de l'Augmentation de Capital Réservee, des nouveaux membres du Conseil de surveillance de Medasys qui seront, en cas de vote positif, Florence Hofmann, Andrea Corbani, Francesco Serra, Paolo Toth et Pierre Serafino.

Il est prévu que le Conseil de surveillance se réunisse à la suite de la souscription et de la libération par NoemaLife de l'Augmentation de Capital Réservee pour nommer, notamment, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier membres du Directoire qui sera présidé par Frédéric Vaillant. NoemaLife s'est par ailleurs engagé à ce que Florence Hofmann, Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier demeurent en principe en fonction durant trois années à compter de la date de leur nomination.

(iii) Octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique

Compte tenu du fait que la souscription par NoemaLife à l'Augmentation de Capital Réservee de Medasys entraînera le franchissement du seuil de 30% du capital et des droits de vote déclenchant en principe l'obligation de déposer une offre publique, l'offre de NoemaLife est subordonnée à l'octroi par l'AMF d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique au titre de l'article 234-9, 2° du Règlement général de l'AMF, définitive et non susceptible de recours.

L'AMF a accordé le 18 octobre 2011 une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique obligatoire. Cette dérogation a été publiée sur le site de l'AMF le 19 octobre 2011 (décision et information n° 211C1904). À la date du présent résumé, cette dérogation n'a pas fait l'objet d'un recours, étant précisé que le délai de recours expire le 29 octobre 2011.

NoemaLife s'est engagée auprès de l'AMF, dans l'hypothèse où l'assemblée générale mixte voterait en faveur de l'émission gratuite de BSA au bénéfice de tous les actionnaires (comme mentionné au paragraphe B.3 (ii) du présent résumé), à n'exercer les BSA qui lui seront attribués que dans le but exclusif de compenser la dilution de sa participation dans le capital de Medasys qui pourrait résulter de l'exercice par d'autres actionnaires de tout ou partie de leurs BSA.

(iv) Conditions financières

Le 21 septembre 2011, Medasys a conclu un accord avec ses principaux partenaires financiers, soit les banques HSBC et Banque Populaire Rives de Paris (« BPRI ») d'une part, et les loueurs financiers BNP Paribas Lease Group et Siemens, d'autre part (désignés ensemble les « Partenaires Financiers »).

Cet accord prévoit le maintien des crédits de trésorerie de 350 000 euros et 450 000 euros jusqu'au 30 juin 2013 auprès, respectivement, de HSBC et de BPRI. Dans ce cadre, Medasys s'est engagée à maintenir entre le 1^{er} septembre 2012 et le 30 novembre 2012 un niveau de trésorerie qui ne soit pas inférieur à 2 500 000 euros lors de deux clôtures mensuelles consécutives. L'accord prévoit également le rééchelonnement sur 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'endettement financier de Medasys à hauteur d'un montant de 2 655 672 euros. Ce montant correspond aux (i) emprunts bancaires à hauteur de 1 599 046 euros, et (ii) contrats de location financière à hauteur de 1 056 626 euros. L'exigibilité des emprunts bancaires et des contrats de location financière a été suspendue sur la période du 26 avril 2011 au 31 décembre 2011 par les Partenaires Financiers.

Lorsque de telles clauses étaient prévues dans les contrats liant Medasys à chacun de ses Partenaires Financiers, ces derniers ont accepté de renoncer à invoquer les cas de défaut antérieurs au 31 décembre 2011 et le non respect de ratios financiers qui surviendrait sur une période de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2012 (comme indiqué au paragraphe 4.2.2 du Document de Référence).

Enfin, il convient de préciser que l'accord précité du 21 septembre 2011 a été conclu sous la condition résolutoire de la libération au plus tard le 30 novembre 2011 de la somme de 7 300 000 d'euros correspondant à l'Augmentation de Capital Réservee.

La condition suspensive de l'offre de NoemaLife constituée par la conclusion de cet accord est aujourd'hui levée.

(v) Autres conditions

- L'assemblée générale ordinaire s'étant tenue le 30 septembre 2011 a approuvé les comptes consolidés au 31 décembre 2010.
- À la connaissance de Medasys, il n'existe pas, à la date du Prospectus, d'autorisations administratives à obtenir dont l'absence serait de nature à remettre en cause l'opération envisagée avec NoemaLife.
- À la connaissance de la Société, le changement de contrôle occasionné par la souscription par NoemaLife à l'Augmentation de Capital Réservee ne devrait par ailleurs pas conduire à la perte des aides publiques.
- À la connaissance de la Société, depuis l'acceptation de l'offre de NoemaLife par Medasys, aucun évènement significatif défavorable pour Medasys n'est survenu et la documentation et les informations transmises par Medasys à NoemaLife à partir desquels NoemaLife a formulé l'offre ne s'avèrent pas inexacts.

(vi) Autres éléments liés à l'opération

- Medasys a préparé une situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 établie selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour la rédaction du dernier bilan annuel. Des informations financières sélectionnées issues de la situation financière intermédiaire au 30 juin 2011 figurent notamment au paragraphe A.2 du présent résumé. Le rapport financier semestriel de Medasys est publié sur son site internet (www.medasys.com) et est également annexé au Document de Référence (Annexe B aux pages 170 et suivantes).
- Attestation d'équité (se reporter au paragraphe D du présent résumé).
- NoemaLife a indiqué à Medasys disposer de la capacité financière pour souscrire l'Augmentation de Capital Réservee.

Les Actions Nouvelles devront être libérées intégralement en numéraire à la souscription, qui devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2011

B.4 Caractéristiques des titres émis lors de l'opération

(a) Caractéristiques des Actions Nouvelles

Nombre d'Actions Nouvelles	11 440 213 Actions Nouvelles, étant précisé que ces actions donneront droit aux BSA attribués à l'ensemble des actionnaires.
Pourcentage en capital et en droits de vote que représentent les Actions Nouvelles	45% du capital social et des droits de vote.
Provenance des Actions Nouvelles	Augmentation de Capital Réservee souscrite en numéraire par NoemaLife.
Prix de souscription des Actions Nouvelles	0,6381 euros par Action Nouvelle souscrite.
Jouissance des Actions Nouvelles	Jouissance courante.
Cotation des Actions Nouvelles	A titre indicatif, trois jours ouvrés suivant leur émission soit au plus tard le 5 décembre 2011 sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN : FRO000052623).
Produit brut de l'émission	7 300 000 euros.
Produit net estimé de l'émission	Environ 6 800 000 euros.
Garantie	L'émission des Actions Nouvelles ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

(b) Caractéristiques des BSA

Nombre de BSA à émettre et quotité d'attribution	Un maximum de 6 355 832 BSA 1, 6 355 832 BSA 2 et 12 711 664 BSA 3 sera attribué gratuitement et automatiquement aux personnes actionnaires au jour de la décision d'émission desdits BSA par le Directoire, y compris NoemaLife, à raison de respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues. La date d'attribution des BSA sera indiquée dans le communiqué relatif à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réservee.
Cotation des BSA	À titre indicatif, les BSA seront cotés courant du mois de décembre 2011 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existera des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3. Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.

Prix d'exercice des BSA	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
Valeur théorique des BSA	Sur la base d'un cours de référence de 0,60 euro : <ul style="list-style-type: none"> La valeur théorique des BSA 1 varie dans une fourchette comprise entre 0,07 euro et 0,12 euro. La valeur centrale ressort à 0,10 euro. La valeur théorique des BSA 2 varie dans une fourchette comprise entre 0,10 euro et 0,17 euro. La valeur centrale ressort à 0,13 euro. La valeur théorique des BSA 3 varie dans une fourchette comprise entre 0,12 euro et 0,20 euro. La valeur centrale ressort à 0,16 euro.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA	1 622 262,05 euros.
Période d'exercice des BSA	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission. À titre indicatif, il est prévu que l'émission, l'attribution et la première cotation des BSA sur le marché Euronext Paris interviennent courant du mois de décembre 2011.
Jouissance des BSA	Jouissance courante.
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN : FR0000052623).
Garantie	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

Les BSA seront attribués à l'ensemble des personnes qui seront actionnaires, y compris NoemaLife, au jour de la décision d'émission desdits BSA par le Directoire (soit, à titre indicatif, courant du mois de décembre 2011). Cependant, l'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la parité d'attribution étant de un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes, tout actionnaire qui, à cette date, ne détiendra pas quatre (4) actions existantes (ou un multiple de 4) ne pourra pas bénéficier (en tout ou partie) de ces BSA. Les actionnaires devront donc faire leur affaire des éventuels rompus avant la date d'attribution des BSA.

C. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

C.1 Capital et actionariat

- Capital social

À la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 4 000 000 euros divisé en 13 983 115 actions entièrement libérées et toutes de même catégorie. A cette date, il n'existe pas d'instruments susceptibles de diluer le capital social de Medasys.

- Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote

(a) Répartition du capital social et des droits de vote au 27 septembre 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ¹
Management ²	982 498	7,03 %	9,22 %
Salariés	107 949	0,77 %	1,39 %
Consorts Hofmann	1 633 000	11,68 %	16,13 %
Turenne Capital	1 386 118	9,91 %	8,93 %
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	8,09 %	7,29 %
Public et autres nominatifs	8 565 000	61,25 %	57,04 %
Autocontrôle	177 707	1,27 %	0,00 %
TOTAL	13 983 115	100 %	100 %

¹ Les droits de vote double seront supprimés à l'issue de l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2011.

² Pour les besoins du présent tableau, la participation des consorts Hofmann (dont Florence Hofmann) est distinguée du management de Medasys.

(b) Situation post Augmentation de Capital Réserve

Actionnaires	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ¹
NoemaLife	11 440 213	45,00 %	45,32 %
Management ²	662 598	2,61 %	2,62 %
Consorts Hofmann	1 633 000	6,42 %	6,47 %
Salariés	107 949	0,42 %	0,43 %
Turenne Capital	1 386 118	5,45 %	5,49 %
Hitachi Medical Corp.	1 130 843	4,45 %	4,48 %
Public et autres nominatifs	8 884 900	34,95 %	35,19 %
Autocontrôle	177 707	0,70 %	0,00 %
TOTAL	25 423 328	100 %	100 %

¹ Les droits de vote double seront supprimés à l'issue de l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2011.

² Pour les besoins du présent tableau, la participation des consorts Hofmann (dont Florence Hofmann) est distinguée du management de Medasys.

(c) Situation post Augmentation de Capital Réserve et post exercice à 100% des BSA 1, BSA 2 et BSA 3

Actionnaires	Nombre d'actions	% détenu	% droits de vote ¹
NoemaLife	12 584 234	45,03 %	45,32 %
Management ²	728 858	2,61 %	2,62 %
Consorts Hofmann	1 796 300	6,43 %	6,48 %
Salariés	118 744	0,42 %	0,43 %
Turenne Capital	1 524 730	5,45 %	5,49 %
Hitachi Medical Corp.	1 243 927	4,45 %	4,48 %
Public et autres nominatifs	9 773 390	34,97 %	35,19 %
Autocontrôle ³	177 707	0,64 %	0,00 %
TOTAL	27 947 890	100 %	100 %

¹ Les droits de vote double seront supprimés à l'issue de l'assemblée générale mixte du 8 novembre 2011.

² Pour les besoins du présent tableau, la participation des consorts Hofmann (dont Florence Hofmann) est distinguée du management de Medasys.

³ Les BSA relatifs aux actions auto-détenues par Medasys seront annulés.

C.2 Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

À titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital Réserve et de l'exercice des BSA sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2011 et du nombre d'actions composant le capital social au 27 septembre 2011) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres consolidés (en euro)
Avant l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et l'exercice des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	0,43
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles mais avant l'exercice des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	0,52
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et des 635 583 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1 mais avant l'exercice des BSA 2 et BSA 3.	0,53

Quote-part des capitaux propres consolidés (en euro)

Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et l'émission de 1 271 166 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1 et BSA 2 mais avant l'exercice des BSA 3.	0,53
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et après l'émission de 2 542 332 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	0,53

C.3 Incidence de l'émission en terme de dilution

À titre indicatif, l'incidence des émissions d'Actions Nouvelles et des actions sous-jacentes aux BSA dans l'hypothèse de leur exercice à 100%, sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de Medasys préalablement à ces émissions et n'exercant aucun des BSA qu'il s'est vu attribués (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 27 septembre 2011) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en% du capital	Nombre total d'actions
Avant l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et l'exercice des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	1,00%	13 983 115
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles mais avant l'exercice des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	0,55%	25 423 328
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et des 635 583 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1 mais avant l'exercice des BSA 2 et BSA 3.	0,54%	26 058 911
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et l'émission de 1 271 166 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1 et BSA 2 mais avant l'exercice des BSA 3.	0,52%	26 694 494
Après l'émission des 11 440 213 Actions Nouvelles et après l'émission de 2 542 332 actions provenant de l'exercice de 100% des BSA 1, BSA 2 et BSA 3.	0,50%	27 947 890

D. ATTESTATION D'ÉQUITÉ

Un expert indépendant, le cabinet Détroit, a été désigné par le Directoire pour rendre un avis sur le caractère équitable de l'Augmentation de Capital Réserve pour les actionnaires de Medasys. Cet avis a été rendu par le cabinet Détroit le 21 septembre 2011. La conclusion de l'attestation d'équité dudit expert est reprise ci-après :

« Dans ces conditions, nous estimons qu'à la date du présent Rapport, le prix de souscription envisagé de 0,638 euros par action proposé par Noemalife est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Medasys, dans le cadre de la présente Augmentation de capital. »

E. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Medasys a déposé le 7 octobre 2011 une requête auprès du greffe du Tribunal d'Evry pour faire nommer un mandataire ad hoc, afin de l'assister dans ses négociations avec la Commission des Chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale de l'Essonne (la « CCSF ») et Thales dont le paiement des créances commerciales avait été suspendu jusqu'au 30 septembre dans le cadre de la procédure de conciliation dont Medasys fait l'objet.

La CCSF a informé Medasys par courrier en date du 9 octobre 2011 qu'elle accordait à la Société un étalement de ses dettes fiscales et sociales s'élevant au 28 septembre 2011 à 1 201 417 euros. Le remboursement de ces dettes devra être effectué sur la base de mensualités de 65 000 euros, le premier versement devant intervenir le 15 janvier 2012. Concernant Thales, le mandataire ad hoc a demandé à Thales par courrier du 30 septembre 2011 de suspendre jusqu'au 15 novembre 2011 le paiement de ses factures qui s'élèvent à 331 374,49 euros.

F. MODALITÉS PRATIQUES

F.1 Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital Réserve et de l'émission des BSA

28 octobre 2011	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus.
2 novembre 2011	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
8 novembre 2011	Assemblée spéciale appelée à se prononcer sur la suppression des droits de vote double ; et Assemblée générale mixte appelée à se prononcer, notamment, sur l'Augmentation de Capital Réserve et l'attribution gratuite des BSA.
9 novembre 2011	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les résultats du vote des assemblées.
Au plus tard le 30 novembre 2011	Souscription et libération des Actions Nouvelles par NoemaLife et émission des Actions Nouvelles ; et Mise en ligne sur le site de la Société d'un communiqué relatif à la réalisation de l'Augmentation de Capital Réserve et la date d'attribution des BSA.
Le troisième jour ouvré suivant le jour d'émission des Actions Nouvelles	Admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles ; et Avis d'admission aux négociations sur Euronext Paris.
Courant du mois de décembre 2011	Émission et attribution des BSA ; Admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA ; Avis d'admission aux négociations sur Euronext Paris ; Ouverture de la période d'exercice des BSA 1 pour une durée de 12 mois ; et Mise en ligne sur le site de la Société d'un communiqué relatif à l'attribution et la première cotation des BSA et l'ouverture de la période d'exercice des BSA 1.
Courant du mois de décembre 2012	Clôture de la période d'exercice des BSA 1, les BSA 1 non exercés à cette date devenant caducs ; Ouverture de la période d'exercice des BSA 1 pour une durée de 12 mois ; et Mise en ligne sur le site de la Société d'un communiqué relatif à la clôture de la période d'exercice des BSA 1 et l'ouverture de la période d'exercice des BSA 2.
Courant du mois de décembre 2013	Clôture de la période d'exercice des BSA 2, les BSA 2 non exercés à cette date devenant caducs ; Ouverture de la période d'exercice des BSA 3 pour une durée de 12 mois ; et Mise en ligne sur le site de la Société d'un communiqué relatif à la clôture de la période d'exercice des BSA 2 et l'ouverture de la période d'exercice des BSA 3.
Courant du mois de décembre 2014	Clôture de la période d'exercice des BSA 3, les BSA 3 non exercés à cette date devenant caducs ; et Mise en ligne sur le site de la Société d'un communiqué relatif à la clôture de la période d'exercice des BSA 3.

F.2 Contact investisseurs

Nom Sandra Logut
Fonction Responsable Marketing Communication
Adresse Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette.
Téléphone +33(0)1 69 33 73 53
Email sandra.logut@medasys.com

F.3 Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires de la présente Note d'Opération sont disponibles, sans frais, auprès de Medasys (Espace Technologique de Saint Aubin, Le Mercury, 91193 Gif sur Yvette France) ainsi que sur les sites internet de Medasys (www.medasys.com) et de l'AMF (www.amf.france.org).